

# CERTIFICAT

Exigé par l'article \_\_\_\_\_ du règlement communal sur les bâtisses du \_\_\_\_\_ et attestant que l'exécution de la construction définie ci-après a fait l'objet d'une autorisation de M. le bourgmestre.

Genre et situation de la construction : *Rénovation 33, rue Neuve à Remich*

Nom et domicile du maître de l'ouvrage : *M. Victor Fernandez 33, rue Neuve L-5560 Remich*

Nom de l'architecte et No de l'autorisation gouvernementale : *Vitruvius Architecture S.à r.l. AP/10956*

Autorisation de construire délivrée par M./Mme le bourgmestre le *27 juillet 2018* sous le n° *2018/13*

(Règlement communal du *5 décembre 2008*)

Lotissement/Projet particulier d'aménagement/Extension du PAG/ PAG adopté par délibération du conseil communal du \_\_\_\_\_ et approuvé par M./Mme le Ministre de l'Intérieur le \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_ .  
(Loi du 12 juin 1937))

Autorisation du Ministre ayant dans ses attributions l'Administration des Eaux et Forêts/non requise/délivrée le \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_  
(Loi modifiée du 19 janvier 2004)

Permission de voirie/non requise/délivrée par M./Mme le Ministre des Travaux Publics le \_\_\_\_\_ sous le n° \_\_\_\_\_ .  
(Lois des 13 janvier 1843, 22 février 1958, 17 juin 1976 et 17 janvier 1977 et l'arrêté du 4 novembre 1814)

Permission de cours d'eau/non requise/ délivrée par M./Mme le Ministre ayant dans ses attributions l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture le \_\_\_\_\_ .  
(Edit du 13 août 1669, Arrêté du 9 mars 1789, Ar. R. du 28 août 1820, loi du 16 mai 1929)

Autorisation de M./Mme le Ministre du Travail/de M./Mme le bourgmestre du \_\_\_\_\_ (établissement réputé dangereux, insalubre ou incommode)  
(Loi du 16 avril 1979)